

L'ASSOCIATION DES AMIS POUR LE MUSÉE DES BELLES LETTRE ET MANUSCRITS - AMBLEM -

Category: [Aristophil](#)

Tag: [Enquête](#)



Cette association offre un beau cadeau aux personnes ayant signé des contrats avec la société ARISTOPHIL. Il est envoyé gratuitement un livre relatif à ce dossier si sensible. Il est à noter que le préfacier est M. Didier VAN CAUWELAERT qui avait été en 2013 premier Président de l'Institut des Lettres et Manuscrits. Nous avons voulu en savoir plus sur cette grande générosité qui nous a surpris.

En préambule, nous ne prendrons pas position sur ce livre que nous n'avons pas reçu ni lu. Nous intervenons depuis mars 2015 et les faits sont, au vu de nos dossiers, très clairs. La société ARISTOPHIL a acheté plus de 130 000 oeuvres , n'en a JAMAIS revendu une seule et a réussi à rembourser les clients pendant plus de 11 ans. La seule ressource réelle de la société était les nouveaux contrats. Ce stock gigantesque est en cours de vente. La masse est telle qu'il faudra des années pour que tout soit vendu....

Ce préambule étant fait, il importe de passer à la partie recherche.

La présentation de l'association :

L'association a été créée le 18 juillet 2018 selon les statuts déposés en préfecture. Le siège social est sis 25 Rue de Ponthieu 75008 PARIS. Elle dispose d'un site ouvert le 25/07/2018. Nous publions le whois :

<https://domainbigdata.com/amblem-asso.fr>

Le site internet :

Nous avons procédé à un examen rigoureux du contenu

La page accueil :

Elle se compose des éléments suivants :

Un remerciement à une auteure qui appuie la version du complot dont serait victime la société ARISTOPHIL

La présentation de 3 livres remarquables. Il est glissé une quatrième présentation relative aux télégrammes secrets du Général de Gaulle. Il s'agit une violente critique d'une décision du Conseil d'Etat reconnaissant la France libre comme représentant la France. Cette critique est calquée sur celle de la société ARISTOPHIL. Cela a déplu car cette décision a permis la saisie de ces documents.

Nous publions ci-dessous le jugement du TGI de Paris qui a validé la reconnaissance de la France Libre comme représentant l'état français :

[Le jugement du TGI-Paris-20-nov.-2013 manuscrits Général de Gaulle](#)

Ce jugement est exceptionnel. C'est un pan de l'histoire de notre pays qui remonte à la surface pour la période 1940-1942 !

La partie suivante présente les objectifs de l'association. Nous les publions ci-dessous :

[Association - Les Amis du Musée des Belles Lettres et Manuscrits](#)

Le titre de cette page surprend. Il va être expliqué l'Histoire du Musée des Belles Lettres et Manuscrits. La page contient plusieurs textes. Un de ceux-ci nous a surpris. Nous le publions ci-dessous :

"Le musée des lettres et manuscrits a été contraint de fermer ses portes en 2015. Depuis, les trésors qu'il contenait ont retrouvé l'obscurité des coffres et ne sont plus accessibles au grand public. **Les Amis pour le Musée des Belles Lettres et Manuscrits ont choisi de reprendre le flambeau pour présenter les merveilles que ce musée avait placées à la portée de tous.**"

Si nous comprenons bien cette association a comme modeste objectif de rouvrir un musée avec des oeuvres qui ne sont plus accessibles. C'est un noble but mais nous avons un léger doute sur le réalisme de cette idée. Vous avez pu découvrir le reste du programme qui est surprenant. Nous ignorons les moyens mais ceux-ci doivent être considérables au vu de ce programme ambitieux. Enfin, l'association présente en 4 points d'autres aspects :

Valorisation

AMBLEM se donne pour mission de préserver, valoriser et éviter la dispersion du patrimoine culture

Transparence

Le rôle de l'association sera de faciliter l'accès aux sources écrites, visuelles, bibliographiques et électroniques.

Traçabilité

AMBLEM souhaite s'assurer de la conservation du patrimoine littéraire sur les lieux où les lettres et manuscrits sont entreposés.

Défense

AMBLEM accompagne les propriétaires de lettres et manuscrits dans leurs démarches.

Nous sommes plus que surpris de toutes ces missions. Éviter la dispersion ? Nous ne connaissons qu'un seul moyen. C'est de racheter les œuvres mises en vente. Il faudra juste quelques centaines de millions d'€. Quand à favoriser l'accès aux œuvres, ce point passera par AGUTTES, Maître HOTTE et Maître LELOUP. Nous avons un "léger" doute pour que le commissaire priseur laisse visiter les œuvres qui sont dans ses chambres fortes.

Quand à accompagner les propriétaires dans leurs démarches, c'est assez osé pour une association totalement inconnue qui veut intervenir plus de 4 ans après le début de l'affaire et que tout est en route !

L'adhésion :

Le montant n'est pas indiqué. Il faut déjà remplir un questionnaire complet avec nom et adresse notamment. Un de nos adhérents s'est inscrit. Il ne lui a pas été demandé de cotisation.

[Adhérer - Les Amis du Musée des Belles Lettres et Manuscrits](#)

La page Lettres & manuscrits :

La page Lettres & manuscrits concerne trois aspects dont nous publions le contenu :

[Sauver le manuscrit d'Einstein - Les Amis du Musée des Belles Lettres et Manuscrits](#)

[Ventes aux enchères - Les Amis du Musée des Belles Lettres et Manuscrits](#)

[Histoires de manuscrits - Les Amis du Musée des Belles Lettres et Manuscrits](#)

La page Infos Aristophil contient deux pages que nous publions ci-dessous :

[Processus d'estimation des prix - Les Amis du Musée des Belles Lettres et Manuscrits](#)

[Actualités Aristophil - Les Amis du Musée des Belles Lettres et Manuscrits](#)

La page contact est un simple formulaire.

Le beau cadeau :

Nous avons été informé par de nombreux adhérents de la livraison de ce livre. Cette association a donc acheté un nombre non déterminé de livres qu'elle a envoyé en payant les frais de port. Aucun de nos adhérents ayant reçu ce livre n'est adhérent de cette association. La question se pose de l'obtention des coordonnées de ces personnes.

L'analyse des statuts :

Nous avons examiné les statuts car il nous a semblé important de savoir qui étaient ces généreux donateurs.

La synthèse des statuts a été publiée le 19/10/2018. Nous publions l'extrait ci-dessous :

[L'extrait du JOAFE_PDF_Unitaire_20180051_01414](#)

Nous avons constaté avec surprise que Madame Karine DUCHOCHOIS est la présidente de cette association. Cette personne n'est pas sauf erreur de notre part connue pour son expertise dans les lettres et manuscrits.

Nous publions l'intégralité des statuts.

[Les Statuts complets de l'association Amblem](#)

L'objet social est vaste. Certains points sont très étonnants. Nous avons extrait l'article 2 que nous publions ci-dessous :

[L'objet social de l'association AMBLEM](#)

Le prix de l'adhésion

Il n'est pas mentionné. Il est simplement indiqué un prix maximum de 750 €. Par contre, il s'agit d'une association dite fermée car il faut deux parrains pour être adhérent ou être agréé par le Conseil d'Administration. Or notre adhérent n'a pas eu de parrains et a pu s'inscrire sans problème.

Le Conseil d'Administration :

Il a de multiples tâches y compris au niveau international. Le dernier paragraphe nous a surpris. Le Conseil peut déléguer à une personne de son choix une partie de ses missions. Les conditions de transmission ne sont pas précisées. Nous publions cet article ci-dessous :

[L'article 11 des statuts](#)

Les ressources de l'association :

L'article 22-2 nous a surpris. Il est possible de faire des dons en oeuvres qui deviendront des ressources de l'association. Nous publions l'article ci-dessous :

[L'article 22-2 des statuts](#)

L'activité :

Nous n'avons pas trouvé trace de la moindre trace de l'activité de cette association sur Google. En particulier, il n'existe pas de musée.

L'adresse communiquée est celle d'une société de domiciliation :

<https://www.domiciliation.com/address/franklin-roosevelt/>

Les autres informations :

L'article du point paru en novembre 2014 donne une autre approche du dossier ARISTOPHIL :

https://www.lepoint.fr/justice/descente-de-police-au-musee-des-lettres-et-manuscrits-18-11-2014-1882159_2386.php

Le cabinet Lecoq Vallon n'a pas apprécié du tout le livre.

<http://lecoqvallonferonpoloni.com/wp-content/uploads/2019/05/Affaire-Artistophil-Note-du-06-05-2019-1.pdf>

L'article est une enquête très poussée sur le système ARISTOPHIL :

<https://lagriotteanice.wordpress.com/2018/11/08/le-plombier-devenu-empereur-des-manuscrits/>

Cet article de l'express complète le tableau :

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/l-incroyable-histoire-du-madoff-francais_2043901.html

Conclusion :

Nous vous déconseillons d'adhérer à cette association. Nous ignorons tout d'elle. Trois points particuliers méritent d'être soulignés :

Comment fait-elle pour financer son activité et le beau cadeau fait aux épargnants ?

Comment a-t-elle obtenu les noms et adresses ?

Que vont devenir les noms et adresses des personnes qui se sont inscrites sur ce site ?

Il est à noter qu'il est demandé lors de l'inscription d'indiquer la nature des achats faits à Aristophil. Cette association semble donc détenir les noms et adresses mais pas la nature des biens vendus qui étaient dans la base ARIBA de la société.

